

AVIS PUBLIC

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX DISPOSITIONS DU
RÈGLEMENT DE ZONAGE**

Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, lors de sa séance qui se tiendra le 11 mars 2024, à 19 h, à la salle du conseil située au 11155, avenue Hébert, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

6261, Boulevard Gouin Est

Permettre une marge latérale droite de 1,5 m au lieu de 1,98 m et deux thermopompes à moins de 1,98 m de la marge latérale droite pour le bâtiment situé au 6261, boulevard Gouin Est, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par les membres du conseil d'arrondissement relativement à cette dérogation mineure.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Le 8 février 2024